



Notre réf.: 6783115/2026/SSCD/SI/CRI

25 septembre 2026

Objet: Invitation à désigner des participants pour l'atelier régional de formation de l'OMM sur les informations climatologiques destinées aux plans nationaux d'adaptation (PNA) et aux contributions déterminées au niveau national (CDN) (Vila-seca, Espagne, 16-20 novembre 2026)

Suite à donner: Désigner un(e) expert(e) de votre Service météorologique et hydrologique national (SMHN) d'ici au **5 octobre 2026**

Madame, Monsieur,

Pour faciliter la formulation et la concrétisation des CDN et des PNA, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a mis au point des outils et des méthodes de développement des capacités portant sur l'utilisation des informations climatologiques au service de l'action climatique.

Cet atelier fait fond sur la méthodologie présentée dans la publication de l'OMM intitulée *Élaborer des informations climatologiques à l'appui de l'action climatique* (OMM-N° 1287) et vise à renforcer la capacité des SMHN de produire, de consulter, de synthétiser et d'intégrer des informations climatologiques faisant autorité dans les politiques, plans et investissements relatifs au climat, y compris les PNA et les CDN.

La Section de l'information sur la recherche climatologique (CRI), relevant du Département des sciences, des services et du développement des capacités (SSCD) de l'OMM, organise, en collaboration avec le Centre for Climate Change de l'Université Rovira i Virgili (Espagne), cet atelier régional de formation pratique à Vila-seca du 16 au 20 novembre 2026, à l'intention de certains pays en développement de la Région I de l'OMM (Afrique), y compris de pays parmi les moins avancés. Cet atelier bénéficie du soutien du Ministère espagnol des sciences, de l'innovation et des universités dans le cadre du projet UNCLIAFRO (UNderstanding CLimate Dynamics in Western AFRica using a new Observational Data Set).

Cet atelier permettra aux participants d'acquérir des connaissances et des compétences pratiques pour gérer et analyser les données sur le climat; calculer et interpréter les indices climatiques ainsi que les tendances, la variabilité et les extrêmes climatiques passés et prévus; explorer les liens entre les données sur le climat et des secteurs économiques clés tels que l'agriculture, l'eau, la santé, la foresterie et l'énergie; et traduire les informations climatologiques en analyses utiles à l'action publique, à l'appui de la préparation et de la mise en œuvre des CDN et des PNA.

Je vous saurais gré de désigner, au sein de votre SMHN, un(e) expert(e) susceptible de participer à cet atelier. Les candidats devraient être des spécialistes de l'analyse des données sur le climat et/ou des services climatologiques et disposer, de préférence, d'une expérience de la collaboration avec des acteurs sectoriels s'agissant de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'instruments nationaux d'action pour le climat. Cet atelier se déroulera en anglais. Par conséquent, une bonne connaissance pratique de la langue anglaise est indispensable. De plus, conformément à l'engagement de l'OMM en faveur de l'égalité des genres, nous vous encourageons vivement à proposer des candidates qualifiées.

Aux: Représentants permanents des Membres du Conseil régional I de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie auprès des Membres du Conseil régional I de l'OMM

L'OMM prendra en charge les frais de voyage des participants. Une indemnité journalière de subsistance réduite sera versée pour contribuer à couvrir les frais d'hébergement et de repas en Espagne. Les dépenses supplémentaires éventuelles resteront à la charge des participants.

Je vous prie de bien vouloir soumettre votre candidature le plus rapidement possible, et de préférence le **5 octobre 2026** au plus tard, à la coordonnatrice de cet atelier, Mme Xinrui Wu (xwu@wmo.int), de la CRI de l'OMM.

Concernant l'assurance des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaires, je tiens à attirer votre attention sur les dispositions suivantes:

«Les personnes ne faisant pas partie du personnel de l'Organisation qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance doivent veiller à pouvoir prendre entièrement à leur charge toute dépense encourue en cas de décès, de maladie ou de lésion corporelle imputable à un voyage officiel et à la participation à des réunions au nom de l'Organisation. Il leur appartient donc de contracter toute assurance-vie, assurance-maladie, assurance accidents ou toute autre forme d'assurance avec un niveau de couverture adéquat pour toute la durée de ces réunions et événements.

La responsabilité de l'OMM est limitée à l'exercice de fonctions ou à la participation à une réunion pour son compte. L'OMM a souscrit une assurance contre les accidents et les maladies qui prévoit une couverture limitée des frais médicaux, des frais d'urgence et des frais supplémentaires encourus lors des voyages officiels.»

Je saisis cette occasion pour vous remercier vivement de l'appui sans réserve que vous apportez aux activités de l'OMM et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Celeste Saulo
Secrétaire générale